

Elle dépendait du marquisat de St-Rambert, qui appartenait aux ducs de Nemours, et qui avait juge ordinaire et juge d'appel, pardevant lequel se portaient les appels émis du jugement du premier ; ensorte que les appels du juge ordinaire de St-Germain-d'Ambérieux se portèrent pardevant le juge d'appel du marquisat, tant que cette seigneurie titrée resta dans la maison de Nemours. Mais après qu'elle eut été démembrée et vendue à différents particuliers, et surtout lorsque la justice d'Ambérieux quitta St-Rambert, chef-lieu du marquisat, où elle s'exerçait pour établir son siège à Ambérieux, elle ne fut plus, pour l'appel, assujétie qu'à la juridiction du baillage de Belley.

L'ancienne cure d'Ambérieux était une des meilleures du Bugey. Le curé se qualifiait de Doyen de St-Germain-d'Ambérieux. Il était à la nomination de l'abbé de Chassagne, quoique celui d'Ambronay fut décimateur dans l'endroit.

Le dernier curé qui a porté ce nom, et qui est mort dans un âge avancé, a été M. Philippe-Aimé Grumet, licencié en droit, et avocat reçu au parlement de Dijon. Je ne rappelle le nom de ce curé que parce qu'il me fournit l'occasion de rappeler une anecdote de la vie de Jean-Jacques Rousseau, qui donna lieu à une correspondance entre ce philosophe et le curé d'Ambérieux. Quoique cela soit étranger au but que je me suis proposé dans cet ouvrage, j'ai cru que l'on en verrait avec plaisir le détail, d'autant plus qu'il paraît par les lettres de Rousseau, qu'il avait été frappé par la beauté du pays où est situé Ambérieux, et qu'il avait formé le projet d'y acquérir une habitation qui pût servir après lui de retraite à la demoiselle Levasseur, sa gouvernante.

M^{lle} Levasseur, partie de Paris en juillet 1762, par le coche de Paris à Dijon, pour se rendre auprès de Rousseau qui était en Suisse, fut insultée par deux jeunes étourdis. M. Grumet, curé d'Ambérieux, qui était dans la même voi-